

Règlement du Tremplin

Face & Si 2024

Le festival FACE & SI porté par la Régie personnalisée des 4 Saisons Culturelles de Mouilleron-le-Captif, organise un tremplin le vendredi 14 juin 2024 lors de la fête de la musique de la commune.

Ce tremplin s'adresse à tous les nouveaux groupes ou artistes, musiciens, interprètes et compositeurs proposant un répertoire de compositions originales et de reprises arrangées dans le champ des musiques actuelles : rock/pop, chanson/musique du monde, électro et musiques urbaines.

Soutenu par la Région des Pays de la Loire, ce tremplin est destiné aux artistes, musiciens, interprètes, amateurs, semi-amateurs ou en voie d'émergence des Pays de la Loire afin de promouvoir le vivier des talents artistiques du territoire.

A l'issue du tremplin, le groupe ou artiste sélectionné aura l'opportunité de rejoindre la programmation du festival qui se tient sur le parc de Beaupuy, en se produisant le dimanche 8 septembre 2024.

Les groupes ou artistes ayant déjà remporté le tremplin Face & Si les années précédentes ne peuvent pas concourir, et ce même s'ils proposent un projet différent.

Calendrier du Tremplin

Echéances du tremplin Face & Si 2024 :

- 1) Début des candidatures à partir du **18 mars 2024** ;
- 2) Réception des inscriptions jusqu'au **27 avril à 00 h 00** ;
- 3) Ecoute et sélection des formations participantes ;
- 4) Annonce des résultats et de la sélection des 3 sélectionnés **le 17 mai 2024** ;
- 5) Tremplin **le 14 juin 2024** place de la Marelle ;
- 6) Le vainqueur du tremplin sera déterminé à l'applaudimètre et vote du jury ;
- 7) Le vainqueur du tremplin se produira sur scène lors du festival Face & Si 2024 le **dimanche 8 septembre 2024**.

MODALITES D'INSCRIPTION

Tout dossier reçu en dehors de la période du 18 mars au 27 avril 2024 sera irrecevable.

Les formations désireuses de participer au tremplin sont invitées à s'inscrire via le formulaire d'inscription en ligne avant **le 27 avril 2024 - 00 h 00.**

L'inscription au tremplin **se fait uniquement en ligne via le formulaire**, aucune inscription par courrier ou courriel ne sera prise en compte.

Le formulaire doit être **obligatoirement** rempli.

Votre fiche technique ainsi qu'une photo promotionnelle de votre formation/groupe doit être envoyée à l'adresse mail face-et-si@mairie-mouilleronlecaptif.fr avant le 27 avril 2024.

Les participants autorisent la Régie des 4 Saisons Culturelles à utiliser les informations transmises à des fins promotionnelles (compilation audio, programme, site Internet, etc.), à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 5 ans.

Pour tout problème d'inscription, se rapprocher de la personne en charge du dossier à l'adresse mail face-et-si@mairie-mouilleronlecaptif.fr

DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du dépôt des dossiers de candidature, la Régie des 4 Saisons Culturelles doit recueillir des informations concernant les groupes ou artistes candidats.

Ces données sont traitées et stockées pour une durée de 5 ans sous la forme de dossier papier et/ou électronique, sous la responsabilité du responsable du traitement qui prendra toutes les mesures nécessaires pour assurer leur sécurité.

Cette conservation a pour finalité de pouvoir contacter les participants au vue de l'organisation des phases de sélection ci-avant détaillées, du suivi du bon déroulé du tremplin, faire la promotion des groupes sélectionnés pour le tremplin ainsi que faire le bon suivi et promotion du vainqueur à l'issue de l'édition 2024 (pour la durée de 5 ans).

Ces données sont collectées avec le consentement exprès et préalable de chaque candidat, conformément à la réglementation européenne et française en vigueur.

Chaque candidat a le droit d'accéder à tout moment à ses données et d'obtenir du responsable du traitement, dans les meilleurs délais, la rectification des données à caractère personnel le concernant et qui seraient inexactes en adressant un email à l'adresse face-et-si@mairie-mouilleronlecaptif.fr

ORGANISATION

DES SELECTIONS & DU TREMPLIN

L'écoute des enregistrements des candidats est réalisée par une commission de programmation du festival FACE&SI.

Le nombre de formations sélectionnées pour le tremplin est de **trois**.

Les 3 formations musicales sélectionnées devront se produire lors du tremplin, soit le **14 juin 2024**. Lors de ce tremplin, les formations musicales sélectionnées sur écoute se produiront lors d'un set de 25 minutes (rappels inclus) sur une scène installée place de la Marelle à Mouilleron-le-Captif.

Dans le cas précis de l'existence d'un ingénieur du son propre à une formation musicale, celui-ci ne pourra pas assister la formation lors du tremplin. Les artistes ou groupes retenus ont la possibilité d'être accompagnés par une personne.

Tous les participants doivent faire parvenir en même temps que leur dossier **une fiche technique exhaustive**.

Toutes les formations jouent avec leur propre backline, seule une batterie commune pourra être imposée et mise en place par l'organisateur.

Pour leur accueil et préparation le jour du tremplin, les sélectionnés seront attendus dans la journée du 14 juin 2024. Chaque participant s'engage à respecter la fiche de déroulé qui leur sera communiquée. Une loge commune non-fumeurs pour les 3 sélectionnés sera mise à disposition.

L'organisateur prendra en charge le repas du soir, le jour du tremplin pour chaque formation.

Les groupes participants au tremplin seront rémunérés à hauteur de 500€TTC par groupe. Ils ne percevront aucune indemnité pour des frais de déplacement ou d'hébergement.

Pour les artistes mineurs, une autorisation parentale sera demandée.

En cas d'indisponibilité d'une des formations retenues, le jury se réserve la possibilité de repêcher un artiste ou groupe ayant candidaté dans le respect de l'application des critères utilisés pour la 1ère sélection.

L'accès au Tremplin du festival Face & Si sera gratuite

COMPOSITION DU JURY

La désignation des lauréats du tremplin est faite par un jury sélectionné par le comité de pilotage du festival.

La composition définitive du jury est révélée au plus tard le jour du tremplin et est irrévocable.

SELECTION DU JURY FINAL

Les critères d'appréciation incluent notamment :

- La qualité de l'interprétation ;
- L'originalité du répertoire ;
- La présence et la cohérence scénique ;
- Le respect du temps de jeu pour garantir l'équité ;
- L'appréciation du public (suite aux votes émis lors de la soirée)

La décision du jury est souveraine et sans appel.

RESULTATS

Le palmarès du jury est annoncé après le dernier concert et est sans appel.

Le vote : le public présent pourra participer à la sélection du jury à l'issue de l'ensemble des prestations via un applaudimètre. En parallèle, le jury notera les groupes et se réunira à l'issue du vote à l'applaudimètre afin de déterminer le gagnant. Le vote du jury est prépondérant à celui du public

Le vainqueur sera programmé lors de l'édition 2024 de Face & Si et il sera rémunéré pour celle-ci à hauteur de 1 000€ TTC.